

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
DE LA MEUSE**

**COMMUNE DE
SAMPIGNY**

**PV DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de Sampigny
Séance du 26 mai 2017

Nombre :

- de conseillers en exercice : 14
- de présents 10
- de votants : 13

Date de convocation :
13/05/2017

Date d'affichage :
13/05/2017

Publication du :

Dépôt en Préfecture ou
en Sous-Préfecture le :

L'an deux mil dix-sept, le *vendredi 26 mai 2017*, à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de François VUILLAUME, maire de Sampigny.

Étaient présents : François VUILLAUME, Dolorès LALLEMENT, Karine BISARD, Nicole FLORENTIN, Gauthier THOMAS, Nicole COUFFRANT, Claude MAILLOT, Julien BERNARD, Claude MILLOT, Ghislain CURE

Étaient absents, Jean Luc EGLY, Francis VANIER, Nicole FLORENTIN, Aurélie WEBER, Séverine HARCH

Qui avaient délégué leur mandat respectivement
Jean Luc EGLY a donné procuration à Claude MAILLOT
Nicole FLORENTIN a donné procuration à Dolorès LALLEMENT
Francis VANIER a donné procuration à François VUILLAUME

Secrétaire de séance : Dolorès LALLEMENT
Adoption des comptes rendus du 29 avril 2017

Le compte rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 29 avril 2017 est approuvé à l'unanimité, par les membres présents.

OBJET : 2017-n°51- facturation de dégâts de la salle polyvalente

Madame COUFFRANT, maire adjointe, responsable de la salle polyvalente informe le conseil que lors de l'état des lieux effectué à l'occasion de la location du 5 au 8 mai 2017, il a été constaté le bris d'un balai à franges. Le locataire ayant reconnu les faits, Madame COUFFRANT propose au conseil de lui refacturer le prix d'un balai neuf à savoir 37.32 euros TTC.

Le conseil accepte à l'unanimité.

OBJET : 2017-n° 50 – Marché sports, détente, culture Attribution du lot 1

Suite à l'analyse des offres remises dans le cadre de la proposition du marché sports, détente culture, les membres du Conseil décident à l'unanimité de retenir pour le lot 1, la proposition de l'entreprise ;

IMAJ de Lacroix sur Meuse pour un montant de 54 654€ HT.

Le conseil autorise le Maire à entreprendre toutes démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

The block contains several handwritten signatures in black ink. On the left, there is a signature that appears to be 'M. Couffrant'. In the center, there is a large, stylized signature. To the right, there are two more signatures, one of which is partially legible as 'M. Florentin'.